

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS

SUISSE	1 an	6 mois	3 mois
FRANCE, BELGIQUE	fr. 20	11	6
ALLEMAGNE, AUTRICHE			
ITALIE, ESPAGNE	26	19	10
ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS			

1 an 6 mois 3 mois
fr. 20 11 6
26 19 10

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue 10, à Fribourg
La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LA VOTATION D' 18 JANVIER

La votation du 18 janvier pour l'élection d'un député du district de la Sarine a donné les résultats suivants :

DANS LA VILLE DE FRIBOURG

Electeurs inscrits	2408
Votants	1875
Billets blancs et nuls	14

Ont obtenu des voix :

M. Louis de Diesbach	1300
M. Alfred de Reynold	561

DANS L'ENSEMBLE DU DISTRICT

Electeurs inscrits	6263
Votants	5163
Billets blancs et nuls	38

Ont obtenu des voix :

M. Louis de Diesbach	2592
M. Alfred de Reynold	2532

M. Louis de Diesbach est donc nommé. Il a obtenu 60 voix de plus que M. de Reynold et 29 de plus que la majorité absolue. Si c'est une victoire, elle est petite.

Le résultat n'est pas fait pour nous affliger. L'entrée de M. de Diesbach au Grand Conseil ne nous est pas désagréable, bien au contraire. Nous avons cherché avec soin à tenir sa personne en dehors de la polémique électorale. Il nous en coûtait d'avoir à combattre sa candidature, et il a fallu qu'elle se produisit dans les circonstances anormales et irrégulières que lui a faites la coterie du *Bien public*, pour que le parti conservateur la repoussât.

Le parti conservateur se voit débarrassé du souci de la candidature Diesbach, qui était une des difficultés les plus sérieuses de l'avenir. C'est une épine de moins à notre pied. M. Louis de Diesbach personnellement, et toute sa famille jouissent dans le canton d'une popularité que nous ne sau-

rons méconnaître et que nous regretterions de voir affaiblir.

Le rédacteur de la *Liberté*, à qui il est de mode, depuis quelque temps, de reprocher son origine étrangère, a sur la noblesse des idées que tout le monde ne partage certes pas dans le canton. Il croit à une mission sociale et providentielle des grandes familles qui sont comme l'ossature des sociétés. Naturellement cette mission se compose de devoirs. Elle consiste surtout à être à la tête d'un pays par la dignité de la vie, par les grands exemples de la vertu et de la charité, par la fermeté des principes franchement catholiques, et par la part prise dans toutes les œuvres qui ont pour but d'inculquer ou d'affermir le sentiment religieux dans les populations. Il y a dans notre aristocratie des noms que nous ne citerons pas, mais que tous nos lecteurs citeront, et qui prouvent qu'en remplissant cette mission sociale, des hommes peuvent exercer une influence que les privilèges abolis du patriciat ne leur auraient pas donnée.

La votation du 18 janvier a été la journée des dupes. Nous avons vu la candidature Diesbach combattue par cette partie du peuple qui sait être reconnaissant des services rendus par les grandes familles de notre histoire, et qui n'aurait certes pas demandé mieux que de donner à la famille Diesbach un témoignage de sympathie.

La candidature Diesbach a été au contraire soutenue avec des efforts inouïs par tout le parti radical, qui n'a jamais passé pour imbu de sympathies pour l'aristocratie, — et par cette fraction du parti conservateur qui se dit et se croit libérale et qui professe une haine aveugle contre tout ce qui sent le patriciat.

C'est le *Bien public* qui nous a fait ce joli gâchis.

Les vrais, les seuls vainqueurs de la journée du 18 janvier, ce sont les radicaux. La politique du *Bien public* leur a fait cette fortune inespérée de peser d'un poids décisif dans la votation. C'est grâce à leur concours extraordinaire que M. Louis de Diesbach a obtenu de dépasser d'une trentaine de voix la majorité absolue. Les 800 radicaux de la ville de Fribourg, les 450 de la campagne ont donné comme un seul homme. C'était dimanche matin une véritable avalanche qui a envahi les bureaux de votation, à l'école des filles, et où nous avons retrouvé maintes figures que nous n'avions pas revues depuis le vote sur la révision en 1874. Mais aussi, des agents, armés de la liste des hommes du parti, contrôlaient les votants et envoyaient chercher ceux qui se faisaient attendre.

Un autre grand facteur de la mince victoire du 18 janvier, c'est la corruption électorale pratiquée à la ville et transportée à la campagne qui avait jusqu'ici heureusement ignoré ce chancre des sociétés sans principes.

On compte que chaque voix donnée à M. Diesbach à Corminboeuf a coûté trois litres de vin. On avait promis à Cottens de donner 4 fr. par électeur qui voterait pour le candidat du *Bien public*, et à Chéneus on avait promis cent francs après la victoire, si M. Diesbach obtenait la majorité dans la commune. Nous citons ces trois exemples, faciles à vérifier et pour lesquels nous avons les noms des coupables, afin de montrer la rare impudence du *Bien public* qui nous a traité d'effronté menteur parce que nous avons dit un mot des libations bachiques à l'aide desquelles les partisans de la candidature Diesbach ont réussi à conquérir une majorité. On a payé à boire dans la moitié au moins des communes du district, dans toutes celles où se trouvent des éléments

accessibles à ce moyen si bas de corruption électorale.

Nos populations sont encore trop morales et trop fermes pour s'être laissées gagner par la boisson autant qu'on l'avait espéré. Alors et au dernier moment, voyant qu'on était perdu, on a eu recours à un moyen suprême. On a fait distribuer dans toute la campagne la déclaration suivante :

« DÉCLARATION

« Apprenant que des calomnies étaient parties du haut de la chaire chrétienne contre un homme honorable (1), et voulant arrêter dès le début ces bruits mensongers, qui n'auraient jamais dû retentir dans la maison du Seigneur, je me fais un devoir de déclarer que M. Louis de Diesbach a toujours été un brave et digne homme, remplissant bien ses devoirs religieux, et mon désir serait que tous les diocésains fussent aussi soumis, honorables et chrétiens que lui.

« Je mets donc en garde le public contre les menées sourdes et méchantes qui sont employées envers un homme que j'aime, que j'estime et auquel on doit justice.

† ETIENNE MARILLEY,

ÉVÊQUE DÉMISSIONNAIRE DE LAUSANNE.

Cette lettre a produit d'autant plus d'impression, que les émissaires qui l'ont répandue dans toutes les maisons peu avant le vote, se disaient envoyés par le curé de quelque paroisse voisine ; par exemple à Prez, on disait que c'était le curé de Neyruz qui avait reçu ordre de la faire connaître.

En même temps, Mgr Chassot, grand vicaire, écrivait des lettres où il recommandait chaudement de voter pour M. Louis de Diesbach.

Il n'est pas douteux que ces déclarations et ces conseils, émanés d'une source aussi haute et aussi respectée, n'aient contribué puissamment à donner des voix à M. Dies-

(1) L'occasion de cette déclaration a été l'assertion fausement attribuée à M. le vicaire Kleiser, que M. Louis de Diesbach serait franc-maçon. M. Kleiser n'a jamais dit cela.

47 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES

Feuilleton inédit

SAINTE AGNÈS.

Rome, le 22 janvier 1863.

« A Madame la Marquise de ***

« Chère Mère,

« Je ne saurais vous dire, ma chère mère, combien la foi se ranime à ce spectacle et surtout combien l'espérance se sent fortifiée et joyeuse : car enfin ces humbles chrétiens, ces timides vierges ont vaincu. Cette foi qu'ils cachaient dans l'obscurité des Catacombes,

elle resplendit aujourd'hui d'une extrémité du monde à l'autre et cette Chaire de Pierre dont on vient de nous montrer la place, elle est aujourd'hui plus inébranlable que les trônes les plus solides et sa chute serait le signal des ruines les plus solennelles et des événements les plus douloureux pour l'humanité entière. La Chaire de Pierre a ici ses fondements et si par malheur l'impie venait à l'ébranler la terre en serait troublée jusqu'au plus intime de ses entrailles.

« Ces morts inconnus, traqués comme des bêtes fauves ont aujourd'hui des autels : on redit leurs noms, on chante leur triomphe, on se prosterne devant leur image; ils sont devenus les confidents de nos tristesses et de nos luttes et nous attendons de leur puissant crédit le courage et la joie.

« J'étais encore plein de tous ces souvenirs, lorsque, le soir, je me suis rendu sur la magnifique place Navone, prier dans la petite et splendide église élevée sur le lieu même du martyr d'Agnès. C'était l'heure des vêpres, l'église était pleine, des évêques, des prélats y assistaient en grand nombre, on chantait les louanges du Dieu tout-puissant qu'exalte les petits et place parmi les princes de son peuple ceux qui n'étaient rien. L'on disait que la mémoire du juste est éternelle ! In memoria eterna erit justus.

« Voilà bientôt trois mille ans que le prophète David chantait ces choses et j'avais devant les yeux la réalisation de ces chants prophétiques. C'est en l'année de Jésus-Christ 263, qu'Agnès fut amenée ici dans un lieu de prostitution et que Dieu fit croître miraculeusement ses cheveux pour servir

de voile à sa virginité. On l'a jetée au milieu des flammes et les flammes se sont écartées d'elles-mêmes pour ne point nuire à l'épouse du Christ. Les bourreaux des martyrs ont le cœur plus dur que les bêtes sauvages, ils sont plus aveugles que les éléments, ils ne comprennent pas la puissance de Dieu, ou plutôt ces manifestations de l'amour divin excitent la haine de Satan : Agnès eut la tête tranchée par le glaive et son âme, comme une pure colombe, prit son vol vers le ciel, seule demeure digne de sa belle âme. Et aujourd'hui, il y a juste seize cents ans, Agnès reçoit des honneurs à l'endroit même où on voulait la déshonorer, elle est priée là où on la maudissait. Les bourreaux sont inconnus ; mais l'art a glorifié les tourments qu'ils ont voulu lui infliger. Hercule Ferrata l'a représentée sur son bucher et il a fait un chef-d'œuvre. L'Algarde a illustré son ciseau en représentant le miracle de la croissance subite de ses cheveux, au lieu même où la puissance et la bonté divines l'opèrent.

« Je vous rends bien imparfaitement mes émotions, ma chère mère, je regrette même de l'avoir tenté. Elles étaient si vives que j'éprouvai le besoin du recueillement et de la prière, je descendis dans le souterrain de ses cheveux, au lieu même où la puissance et la bonté divines l'opèrent.

« Je vous rends bien imparfaitement mes émotions, ma chère mère, je regrette même de l'avoir tenté. Elles étaient si vives que j'éprouvai le besoin du recueillement et de la prière, je descendis dans le souterrain de ses cheveux, au lieu même où la puissance et la bonté divines l'opèrent.

Le 1^{er} février

SAINTE AGNÈS D'ANTIOCHE. — SAINT-CLÉMENT.

L'église de saint Clément, pape et martyr, est située vers le milieu de la longue rue qui de Saint-Jean-de-Latran va au Colisée. C'est demain la fête de saint Ignace, le célèbre martyr d'Antioche, et son corps repose dans cette vieille basilique. De nombreux souvenirs rendent cette église vénérable et des fouilles récentes entreprises par le père Mullooly, prieur des Dominicains irlandais qui la desservent, ont amené des découvertes du plus haut intérêt. La première basilique élevée au saint pape martyr vient de revoir le jour avec ses colonnes et ses peintures aussi fraîches que si elles dataient d'hier. Des fouilles plus profondes ont amené la certitude que ce sanctuaire primitif était construit sur l'emplacement même de la maison de saint Clément, dans laquelle il réunissait les pauvres et fit de tels prodiges de charité que le peuple se souleva quand les bourreaux voulurent s'emparer de sa personne. On a enfin trouvé dans les substructions des parties de murailles qui remontent à la République romaine. L'église souterraine est illuminée et nous pouvons lire sur les murs les principales actions du grand pape racontées par le pinceau des premiers artistes chrétiens. Des marbres, des fragments de bas-reliefs et d'inscriptions, des vases antiques ornent l'atrium de la vieille basilique et excitent l'attention des érudits.

(A suivre.)

bach dans un grand nombre de communes. Tous nos renseignements font foi des changements qui se sont produits, à la dernière heure, dans les dispositions d'un grand nombre d'électeurs bons catholiques.

Aussi l'on peut dire que si le succès de la candidature du *Bien public* a été avant tout dû au radicalisme dans la ville de Fribourg, dans les campagnes on le doit pour une bonne part aux scrupules religieux d'une partie de la population. Il y a du cléricalisme là dedans.

Cléricalisme et radicalisme mêlés, n'est-ce pas que c'est un beau gâchis ?

On peut donc dire que la petite majorité obtenue par M. Louis de Diesbach est due à un concours de circonstances tellement singulières que, très certainement, elles ne se représenteront jamais. Par une circulaire adressée aux membres de son clergé, Mgr Cosandey vient de leur annoncer qu'il prend lui-même l'administration du diocèse, et nous comptons beaucoup sur l'influence et sur les précieuses qualités du nouvel évêque de Lausanne pour dissiper les malentendus, rétablir l'union dans le clergé, et par le clergé dans toute la population, et faire cesser enfin cette lutte désastreuse qui tendait à s'établir entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile.

Une autre leçon encore qui ressort des récentes agitations électorales, c'est la nécessité, pour le gouvernement, de veiller sur la direction donnée à l'enseignement de la jeunesse. Si la plupart des instituteurs sont bons, en revanche une partie de l'enseignement du collège et l'enseignement supérieur en entier sont livrés à des influences manifestement hostiles au gouvernement du canton de Fribourg. Que l'on s'étonne, après cela, si les autorités publiques trouvent si peu d'hommes instruits auxquels elles peuvent accorder leur confiance, et si à une heure donnée les cinq sixièmes des agents du pouvoir se retournent contre lui.

On a beaucoup parlé de candidature officielle; mais si candidature officielle il y a eu, est-ce celle que le journal du gouvernement a timidement insinuée, ou bien celle pour laquelle nous avons vu un grand nombre des plus hauts employés de l'Etat courir la campagne pendant trois semaines, faire de la propagande, prononcer des discours et verser à boire ?

En résumé la candidature Diesbach a obtenu, dans la ville de Fribourg, 800 voix de radicaux et 500 voix de conservateurs; dans la campagne, 450 voix de radicaux, et 800 voix de conservateurs.

D'autre part la candidature du Comité électoral conservateur, appuyée par tous les amis du gouvernement, a obtenu: dans la ville, 550 voix, et dans la campagne 2000 voix.

En définitive donc, le gouvernement a pour lui la meilleure partie des conservateurs de la ville et les trois quarts des conservateurs de la campagne. Nous prenons les résultats bruts et sans tenir compte des circonstances tout à fait spéciales, qui ont fait voter pour M. de Diesbach passablement d'électeurs qui en toute autre votation seraient très certainement avec le gouvernement. Il n'y aura plus, espérons-le, de déclaration de Mgr Marillet employée au bénéfice d'une candidature d'opposition.

De cette statistique il résulte que le gouvernement marche d'accord avec la très grande majorité du parti conservateur du district de la Sarine. Il a plus que jamais la confiance de la grande majorité de ceux qui l'ont soutenu depuis 23 ans, et l'issue de la journée du 18 janvier n'a rien qui puisse l'alarmer sur l'avenir. Il y a seulement pour lui quelques leçons qui l'engageront à tenir davantage compte de certains vœux que les vrais conservateurs lui ont déjà plusieurs fois exprimés.

Quant à ceux qui se sont engagés dans une alliance avec le radicalisme pour combattre la politique du gouvernement, nous

savons que tous ne l'ont pas fait d'un cœur léger. Il y a des préventions, des rancunes, des malentendus. Beaucoup rougissent de cette alliance, qui s'est montrée hier trop visible et peut-être trop efficace. Aussi n'est-ce pas du côté des indépendants qu'était hier soir la joie du triomphe. Les radicaux jouissaient, les conservateurs qui avaient collaboré à leur triomphe réfléchissaient.

Puisse les réflexions les ramener à la grande majorité du parti qu'ils ont jusqu'ici servi. Nous ne l'espérons pas de tous: les plus dangereux du groupe du *Bien public* sont des gens qui par leurs doctrines politiques et leurs idées religieuses sont certainement très rapprochés du radicalisme et y tomberont. Pour eux l'alliance était un espoir, un idéal: y ayant réussi, ils ne négligeront rien pour la conserver.

Il en sera autrement de la grande majorité des conservateurs égarés dans cette coalition. L'occasion va se présenter dimanche prochain pour en sortir. La ville de Fribourg aura le 25 janvier une élection pour le conseil communal. Le comité électoral conservateur s'est déjà occupé de rechercher un candidat dont le nom signifie la paix et l'union de tous ceux qui veulent marcher d'accord avec le gouvernement. Cette candidature triomphera très certainement si tous les conservateurs savent faire leur devoir. Qu'ils le fassent, et qu'ainsi soit réparée une heure de malentendus et d'égarement.

CONFÉDÉRATION

Le gouvernement italien a nommé chevalier et lieutenant-colonel M. Célestino Rossi, attaché militaire à la légation d'Italie à Berne. M. Hinnen reçoit l'exequatur comme agent consulaire des Etats Unis à Berne.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — A Meiringen, dans l'Oberland, le soir du nouvel an, des jeunes gens et des hommes déguisés et masqués ont représenté une procession de la Fête-Dieu. Ils portaient des costumes de religieux et de religieuses. Un individu distribuait des billets d'indulgence en les accompagnant des plus grossiers lazzi. Toute la population applaudissait à cet outrage, digne des Bernois du XVI^e siècle.

On sait que, naguère, le village de Meiringen a presque totalement brûlé; on a fait des quêtes partout, à Lucerne comme à Berne, à Fribourg comme à Genève. Les catholiques y ont pris leur bonne part, et, dans le Jura, nous avons souscrit en grand nombre en faveur de nos malheureux concitoyens protestants si douloureusement éprouvés.

Le remerciement ne s'est pas fait attendre, comme on voit. Des souscriptions des catholiques il est, paraît-il, resté assez d'argent pour acheter des costumes de moines et de sœurs de charité, et pour monter ce scandale provocateur.

Bâle. — A l'occasion de l'anniversaire de la mort du professeur De Wette, célébré le 12 janvier à Bâle, la famille De Witte a remis au recteur de l'université un don destiné à la constitution d'un fonds dit fonds De Wette, destiné à faciliter les études de théologie aux jeunes gens peu aisés.

Tessin. — Le Grand Conseil du Tessin a voté de nouvelles dispositions constitutionnelles relatives à la base numérique de la représentation du peuple au Grand Conseil. La Commission chargée de l'examen du nouveau projet s'exprimait ainsi dans son rapport:

« Nous ne pouvons, malgré le respect dû aux conseils suprêmes de la nation, nous empêcher de constater la pénible impression produite sur la majorité du peuple tessinois, par le refus de la garantie fédérale opposé au *Riformino* des 31 janvier et 9 mars 1879, par le motif qu'il prenait pour base de la représentation législative la population tessinoise de droit. Aujourd'hui encore, on ne croit pas généralement que cette base de représentation soit en contradiction avec la Constitution fédérale, et elle a toujours été considérée comme la plus juste et la plus patriotique pour notre canton, eu égard à ses conditions particulières; aussi n'est-il pas douteux qu'au fond de leur cœur, les Tessinois continueront à désirer qu'un jour

vienne où l'on ne tienne pour chose contraire aux principes républicains et démocratiques le fait qu'un canton suisse considéré comme le fondement de la souveraineté cantonale l'ensemble de ses fils, soit présents, soit absents, puisque tous aiment également la patrie, et que tous sont heureux de la servir.

« Cependant, c'est le devoir du citoyen de s'incliner devant la chose jugée, laquelle exclut de la base de la représentation ceux des Tessinois qui ont leur domicile principal et permanent hors du canton. »

La Commission se console en pensant que « ni les autorités ni le peuple tessinois n'ont aucune part de responsabilité dans cette exclusion qui, pour n'être pas très étendue, est cependant douloureuse ».

Elle espère que les émigrés qui tomberont sous le coup de ce décret n'en resteront pas moins attachés à leur patrie, prêts à la secourir au moment du péril et à lui donner, comme ils l'ont toujours fait, les preuves de leur inaltérable affection.

Le projet qui a été adopté est ainsi conçu: *Article unique.* Le Grand Conseil est élu sur la base d'un député par 1,200 âmes de population tessinoise et de population suisse domiciliée, conformément à la Constitution fédérale. Toute fraction égale ou supérieure à la moitié est comptée pour un entier.

Du compte de la population sont exclus, outre les étrangers, les Tessinois ayant leur domicile principal et permanent hors du canton.

La loi déterminera les circonscriptions électorales, lesquelles ne pourront être inférieures en nombre à 17.

Les élections générales au Grand Conseil auront lieu le premier dimanche de mars.

Suivent les dispositions transitoires et les clauses abrogatoires.

L'une de ces dispositions stipule que si le projet est accepté par le peuple, il entrera en vigueur pour les élections périodiques de mars 1881 et que, jusque-là, la présente législation restera en vigueur.

Une chose intéressante à noter, c'est que ce nouveau projet a été adopté par 69 voix contre 27, tandis que le décret auquel a été réservée la garantie fédérale l'avait été à l'unanimité moins sept voix. Ce qui est plus intéressant encore, c'est l'attitude prise en cette occasion par la députation radicale, forte de 40 à 45 députés. Les principaux orateurs, MM. Battaglini et Mordasini, ont tous protesté en termes plus ou moins vifs contre l'exclusion des Tessinois habitant l'étranger de la population électorale. Cette attitude prouve que le parti radical ne se soucie pas d'endosser vis-à-vis de ses concitoyens la responsabilité morale de cette exclusion qui est évidemment très impopulaire dans le Tessin.

M. Paolo Regazzini, mort dernièrement, a légué à l'asile des enfants de Lugano, sauf quelques dons particuliers, toute sa fortune, soit une somme de 80,000 fr.

Vaud. — On lit dans l'*Estafette* que l'hôpital cantonal est, en ce moment, encombré comme il ne l'a jamais été. Les bronchites abondent depuis le nouvel-an. L'encombrement est tel que, jeudi soir, il a fallu faire coucher à deux des enfants, afin de pouvoir recevoir les malades qui se sont présentés.

Vallis. — On écrit de Martigny, le 11 janvier, au *Confédéré*:

« Vendredi 9 courant, un double accident a attristé la commune de Riddes. Vers 11 heures du matin, un jeune homme de 19 ans, revenant de la forêt de la Ravoire, dut traverser un dévaloir avec un traîneau chargé de bois. Il glissa sur la glace qui recouvrait le terrain, se précipita d'une hauteur de 500 mètres environ et trouva la mort au bas du précipice.

« Pendant que des parents accourus sur le lieu du sinistre se désolaient sur le malheur qui venait de les frapper, ils virent descendre par les rochers et tomber à leurs pieds, un second individu qui eut le même sort que le précédent. Cette dernière victime est un pauvre veuf âgé de 45 ans qui laisse deux orphelins. »

Genève. — Le conseil d'Etat, sur la proposition du département de justice, et police a pris un arrêté dans le but de combler une lacune fâcheuse du règlement de police du 30 août 1878 sur les fripiers et prêteurs sur gage. Ces dispositions complémentaires feront droit aux plaintes que les négociants ont dirigées à bon droit contre une concurrence déplorable dont ils sont victimes. Il s'agit de la vente à bas prix par des fripiers ou des prêteurs sur gages d'objets de tout genre qui leur ont été vendus ou engagés par des individus qui les ont volés ou escroqués à Genève par divers procédés, et qui quittent ensuite cette ville avec l'argent provenant de ces opérations.

— Le *Journal de Genève* met en garde le public contre une manœuvre d'escroquerie qui s'est pratiquée, paraît-il, avec succès dans notre ville et ses environs depuis quelque temps.

Une jeune femme, paraissant âgée d'environ 24 ans, brune, d'une mise soignée, parlant correctement le français, s'est présentée à plusieurs reprises chez des personnes auxquelles elle raconte qu'elle habitait Schaffhouse, que son mari l'a abandonnée à Genève avec un petit enfant, et elle demande qu'on lui fournisse les moyens de rejoindre sa famille à Schaffhouse; il y a deux mois, elle a déjà fait pratique de ce jeu à Lancy, et des tentatives analogues ont enfin motivé une plainte à la police.

— M. le conseiller d'Etat Dufour, chargé de l'administration supérieure des prisons, avait il y a déjà quelques jours, confié à M. William Finaz le soin de vérifier les écritures et la comptabilité de ces établissements qui lui paraissaient irrégulières sur plusieurs points. Le conseil d'Etat a décidé d'ouvrir une enquête générale sur l'administration des prisons et a nommé à ces fins MM. William Finaz et Racine, caissier de la Banque de Genève, auxquels une troisième personne sera ultérieurement adjointe.

CANTON DE FRIBOURG

Entrevue avec les délégués du BIEN PUBLIC

1^o Mgr Cosandey a dit aux délégués qu'il n'avait pas désigné la personne pour laquelle on devait voter, et que pour lui-même il garderait la neutralité sur la question des noms, et qu'en ce sens, il resterait en dehors de la lutte électorale.

2^o Il a ajouté aux délégués qu'il avait recommandé de soutenir le gouvernement (bien entendu tel qu'il est), et que lui-même il le soutiendrait toujours.

3^o De plus, dans une seconde entrevue il leur a reproché de n'avoir pas rendu d'une manière correcte sa déclaration, qui ne regardait que la désignation de la personne, et non les autres points renfermés dans l'article de la *Liberté*, et en particulier celui de soutenir le gouvernement.

4^o Et si les délégués ont profité de la déclaration de Mgr Cosandey pour combattre la candidature du gouvernement, c'est formellement contre son intention, telle qu'il la leur a manifestée à eux-mêmes.

(Communiqué.)

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

lettres de Paris

(Correspondances particulières de la Liberté)

Paris, 16 janvier.

La question que tout le monde se pose, à Paris comme en province: Comment tout cela finira-t-il? Plus la République prolonge son existence, moins on croit à sa durée; son maintien n'a qu'une valeur négative, c'est-à-dire qu'elle vit parce que rien n'est prêt pour la remplacer.

J'ai, dans un renseignement antérieur, indiqué le genre de politique que M. Grévy conseillait à ses ministres et qui devrait consister à attirer peu à peu les dissidents au rudiment de majorité dont ils croient pouvoir disposer.

Cette politique vient d'être assez plaisamment baptisée par les républicains eux-mêmes, qui l'appellent « politique de tache d'huile. »

Le mot fait image. On voit le ministérialisme gagnant sans bruit les groupes contigus à la gauche pure et finissant par tout envahir.

Seulement, cette politique d'épicière réussira-t-elle? C'est au moins douteux, surtout après les derniers scrutins.

La dislocation de la majorité républicaine s'est encore accentuée, hier, au Sénat et à la Chambre.

Grande irritation parmi les membres du centre gauche au Sénat et dans la Chambre; l'exclusion prononcée par les gauches contre le centre gauche est considérée comme assurant maintenant le rejet de l'article 7 par le Sénat.

Malgré l'empressement mis par M. Gambetta à réoccuper le fauteuil de la présidence. Ses intimes le disent très mortifié de son échec relatif. Il voit son étoile pâlir et grandir l'influence des chefs de l'extrême gauche qui multiplient leurs journaux.

M. Gambetta a, en ce moment contre lui

les droits, le centre gauche et l'extrême gauche, groupes qui peuvent faire la majorité contre le président de la Chambre et son ministère.

Les droites du Sénat songent, pour remplacer M. de Montalivet, à choisir pour candidat un homme de la gauche favorable à la liberté de l'enseignement, il est question de M. le docteur Broca.

M. Delise, procureur de la République à Paris, est très ennuyé du bruit qu'on répand sur son intention de donner sa démission. En réalité, il n'y a jamais songé.

Il y a, dit-on, des chances très sérieuses pour que MM. de Fourtou et Gibiat soient élus sénateurs par le département de la Dordogne.

Le dialogue entre M. Waddington et la majorité est pétillant d'allusions politiques et de critiques mordantes à l'adresse du cabinet de Février et du centre gauche.

Je sais, de source certaine, que l'auteur de ce pamphlet poétique est M. Paul Bert qui, exerce, de temps en temps, sa verve railleuse, aux divers mensuels de la Ligne de l'enseignement.

Le dialogue entre M. Waddington et la majorité est pétillant d'allusions politiques et de critiques mordantes à l'adresse du cabinet de Février et du centre gauche.

Je sais, de source certaine, que l'auteur de ce pamphlet poétique est M. Paul Bert qui, exerce, de temps en temps, sa verve railleuse, aux divers mensuels de la Ligne de l'enseignement.

Le dialogue entre M. Waddington et la majorité est pétillant d'allusions politiques et de critiques mordantes à l'adresse du cabinet de Février et du centre gauche.

Je sais, de source certaine, que l'auteur de ce pamphlet poétique est M. Paul Bert qui, exerce, de temps en temps, sa verve railleuse, aux divers mensuels de la Ligne de l'enseignement.

Le dialogue entre M. Waddington et la majorité est pétillant d'allusions politiques et de critiques mordantes à l'adresse du cabinet de Février et du centre gauche.

Je sais, de source certaine, que l'auteur de ce pamphlet poétique est M. Paul Bert qui, exerce, de temps en temps, sa verve railleuse, aux divers mensuels de la Ligne de l'enseignement.

Le dialogue entre M. Waddington et la majorité est pétillant d'allusions politiques et de critiques mordantes à l'adresse du cabinet de Février et du centre gauche.

Je sais, de source certaine, que l'auteur de ce pamphlet poétique est M. Paul Bert qui, exerce, de temps en temps, sa verve railleuse, aux divers mensuels de la Ligne de l'enseignement.

Le dialogue entre M. Waddington et la majorité est pétillant d'allusions politiques et de critiques mordantes à l'adresse du cabinet de Février et du centre gauche.

Je sais, de source certaine, que l'auteur de ce pamphlet poétique est M. Paul Bert qui, exerce, de temps en temps, sa verve railleuse, aux divers mensuels de la Ligne de l'enseignement.

Le dialogue entre M. Waddington et la majorité est pétillant d'allusions politiques et de critiques mordantes à l'adresse du cabinet de Février et du centre gauche.

Je sais, de source certaine, que l'auteur de ce pamphlet poétique est M. Paul Bert qui, exerce, de temps en temps, sa verve railleuse, aux divers mensuels de la Ligne de l'enseignement.

Le dialogue entre M. Waddington et la majorité est pétillant d'allusions politiques et de critiques mordantes à l'adresse du cabinet de Février et du centre gauche.

Je sais, de source certaine, que l'auteur de ce pamphlet poétique est M. Paul Bert qui, exerce, de temps en temps, sa verve railleuse, aux divers mensuels de la Ligne de l'enseignement.

Le dialogue entre M. Waddington et la majorité est pétillant d'allusions politiques et de critiques mordantes à l'adresse du cabinet de Février et du centre gauche.

Je sais, de source certaine, que l'auteur de ce pamphlet poétique est M. Paul Bert qui, exerce, de temps en temps, sa verve railleuse, aux divers mensuels de la Ligne de l'enseignement.

appelle à un nouvel honneur la philosophie chrétienne, fondement de tout savoir humain. Ceux qui tiendront à présenter des livres, des adresses ou autres offrandes, le feront eux-mêmes. Ils voudront bien seulement s'adresser à l'humble soussigné pour lui faire connaître, avec les attestations nécessaires, qu'ils prendront part à l'hommage et pour savoir la manière dont il sera rendu. Le 6 mars aura lieu une réunion générale préparatoire, dans laquelle d'illustres savants prendront la parole. Le 7, au matin, on assistera à la messe qui se dira à l'autel de Saint-Thomas et on entendra une courte allocution. Après sera donnée la solennelle audience Pontificale, et, le soir, l'illustre Académie des Arcades tiendra une séance extraordinaire pour célébrer les louanges du Docteur Angélique et de notre Souverain Pontife Léon XIII et fêter les savants qui, des différentes parties du monde, se seront rendus à ce splendide hommage.

France. — Voici le texte presque complet de la déclaration ministérielle qui a été lue aux Chambres :

« Le changement de cabinet qui coïncide avec la nouvelle session n'indique pas l'abandon de la politique sage et mesurée qui, au dedans comme au dehors, convient à la situation de la France. Il n'indique pas davantage une altération dans les rapports entre les diverses fractions de la majorité républicaine dont l'union et l'accord sincère sont, autant que jamais, utiles au bien du pays.

« Il indique seulement que, grâce au terrain conquis et à la solidité éprouvée de nos institutions, la France veut avancer désormais avec décision dans la voie des réformes nécessaires et des améliorations successives. C'est à les réaliser sans précipitation, sans faiblesse, que nous nous appliquerons, et nous comptons pour réussir sur votre concours persistant et votre énergique soutien.

« Nous rencontrons devant nous un certain nombre de questions que les événements ont posées et qui ne sauraient sans dommage demeurer en suspens. Sur chacune d'elles nous apporterons une solution.

« Nous demanderons au Sénat de voter les lois sur l'instruction publique que la Chambre a déjà adoptées. Nous les compléterons par des lois sur l'enseignement primaire, conformes aux aspirations du pays.

« La magistrature devra être réorganisée. Nous la voulons, avec vous, forte, honorée, indépendante et respectueuse de nos institutions.

« La réforme du personnel administratif est entre les mains du gouvernement. Ce sera à nous de mettre fin à vos préoccupations par de bons choix au sommet et par une action quotidienne, ferme et vigilante à tous les degrés de la hiérarchie.

« Un projet de loi sur le droit de réunion a été présenté par nos prédécesseurs. Nous en acceptons les dispositions.

« Un projet de loi sur la presse vous sera prochainement soumis. Il s'inspirera plus largement des idées de liberté, mais il ne proclamera pas l'impunité. Il ne nous paraît pas sage de créer un privilège en faveur de l'écrivain, ni de laisser la République désarmée en face des attaques et des outrages que n'a toléré jusqu'ici aucun gouvernement.

« Telles sont les questions que nous croyons possible et nécessaire de réouvrir pendant le cours de cette législature.

« A ceux qui, dans leur généreuse ardeur, seraient tentés de trouver cette tâche insuffisante, nous rappellerons que cette tâche n'est pas la seule qui nous incombe. Des intérêts d'un autre ordre ne réclament pas moins impérieusement votre attention. Le pays est engagé dans l'exécution d'un vaste programme de travaux publics. Ce sera l'honneur de la République de le mener à bonne fin. Le gouvernement, pour sa part, s'y consacrera avec persévérance.

« Vous avez à régler le régime douanier de la France. Nous sommes prêts à le discuter avec vous. Dans cette discussion, nous resterons placés sur un terrain voisin de l'état de choses actuel.

« D'importantes lois militaires sont encore à voter. Nous vous demanderons d'en hâter la délibération.

« Le budget appellera également vos études. Grâce à la plus value constante des impôts, nous pourrions vous proposer de notables dégrèvements, tout en maintenant rigoureusement intacte la dotation nécessaire aux grands travaux publics.

« Il vous appartient, messieurs, il appartient à votre méthode, à votre décision, à l'esprit de suite que vous saurez apporter dans vos votes, d'assurer l'accomplissement de l'œuvre qui vous incombe et qui couronnera dignement la présente législature.

« Quant à nous, fidèles exécuteurs de vos résolutions, nous nous efforcerons d'appliquer la loi avec modération, impartialité et dans un esprit toujours libéral. Nos soins tendront à procurer à cette nation deux grands biens qui lui sont indispensables ; le calme et la paix. Sans cesser d'être fermes, nous serons conciliants, parce que nous voulons non exclure, mais ramener, fonder une république dans laquelle tous les Français puissent successivement faire leur entrée.

« Vous nous aiderez, messieurs, dans cette noble tâche que vous tiendrez à compléter par votre œuvre législative, de telle sorte qu'arrivés au terme, ayant d'une part résolu les questions dont nous avons fait l'énumération, ayant d'autre part amené l'apaisement dans les esprits, vous aurez le droit de dire, et le suffrage universel répétera après vous, que votre temps a été bien employé et que vous avez bien mérité du pays. »

« Quant à nous, fidèles exécuteurs de vos résolutions, nous nous efforcerons d'appliquer la loi avec modération, impartialité et dans un esprit toujours libéral. Nos soins tendront à procurer à cette nation deux grands biens qui lui sont indispensables ; le calme et la paix. Sans cesser d'être fermes, nous serons conciliants, parce que nous voulons non exclure, mais ramener, fonder une république dans laquelle tous les Français puissent successivement faire leur entrée.

« Vous nous aiderez, messieurs, dans cette noble tâche que vous tiendrez à compléter par votre œuvre législative, de telle sorte qu'arrivés au terme, ayant d'une part résolu les questions dont nous avons fait l'énumération, ayant d'autre part amené l'apaisement dans les esprits, vous aurez le droit de dire, et le suffrage universel répétera après vous, que votre temps a été bien employé et que vous avez bien mérité du pays. »

« On assure que M. Desprez, directeur politique aux affaires étrangères, sera nommé ambassadeur près du Vatican.

M. Herbette serait nommé secrétaire général aux affaires étrangères.

Autriche. — Dans la dernière séance de la commission du budget de la délégation du Reichsrath, le baron de Haymerlé a répondu à une interpellation concernant les rapports de l'Autriche-Hongrie avec l'Allemagne que le gouvernement entretient avec toutes les puissances des relations sincèrement amicales, dont le maintien fait l'objet de ses constants efforts. Quant aux rapports intimes de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, ils datent de loin. Le comte Andrassy s'était donné la tâche de les entretenir, et ses actes en ce sens ont rencontré une cordiale prévenance de la part de l'Allemagne.

Le traité de Berlin autorise à espérer que la foi dans la paix prendra racine dans l'esprit des peuples. Par des motifs sur lesquels il n'est possible en ce moment d'insister, ce réveil de la confiance publique ne s'est pas encore manifesté dans toute la mesure désirable.

L'échange d'idées qui a eu lieu entre le prince Bismark et le comte Andrassy a constaté la communauté d'intérêts des deux pays dans toutes les questions importantes, et une même manière d'entendre ces questions dans toutes leurs conséquences possibles. Cette entente doit constituer dans l'Europe centrale, par l'étroite cohésion de ces deux puissances importantes, un noyau auquel pourra se joindre toute autre puissance également animée de tendances pacifiques.

Cette entente porte en elle-même autant de garanties de durée et de solidité que pourraient lui en donner des paroles écrites sous une forme quelconque.

Allemagne. — La Germania reproduit d'après la Volks-Zeitung de Cologne une lettre de l'archevêque de cette ville, par laquelle le vénérable prélat exilé exprime ses remerciements à tous ceux qui lui ont présenté leurs vœux à l'occasion du Jour de l'An. Cette lettre de l'archevêque de Cologne confirme, sous tous les rapports, ce que la correspondance de Berlin, publiée dans le numéro du Monde du 15 janvier avance sur l'état actuel des négociations entre le Saint-Siège et le gouvernement allemand. « Toutes les lettres qui nous sont parvenues, dit S. G., sont l'expression non seulement des vœux les plus ardents pour le rétablissement prochain des bons rapports entre l'Eglise et l'Etat, mais encore des espérances les plus positives, que ces vœux seront satisfaits sous peu. Je partage ces vœux et dans une certaine mesure, ces espérances de tout mon cœur. Je suis convaincu que Dieu daignera assurément exaucer, en son temps, les prières et les sacrifices que plus de six millions de fidèles lui ont offerts les années dernières, pour les intérêts de l'Eglise. Mais je dois confesser, qu'en prenant en considération les circonstances actuelles, en tant qu'elles me sont connues, je ne peux guère me convaincre que cet heureux événement aura lieu si tôt, comme presque toutes les lettres que j'ai sous les yeux l'annoncent avec la plus grande confiance. »

Prusse. — Le général commandant le cinquième corps d'armée dément officiellement, et de la manière la plus formelle, le récit publié par le Correspondant de Hambourg et la Gazette d'Ausbourg, d'après lequel des officiers prussiens auraient été insultés et menacés à Kalisch (Pologne).

Depuis des mois, aucun officier prussien n'a franchi la frontière à Ostrowo. Les relations amicales qui existaient auparavant n'ont pu encore s'établir entre les garnisons

des deux côtés de la frontière, attendu que le régiment russe qui occupait Kalisch a été changé tout récemment. Mais il ne s'est pas passé à la frontière le moindre incident de nature à donner naissance aux bruits répandus par les journaux.

Russie. — Le correspondant du Standard à Berlin lui télégraphie qu'un nouveau complot venait d'être découvert à Moscou, à la suite de quelques arrestations. Son but était de faire sauter le train du Tzar dans son prochain voyage à Moscou. La communication de cette découverte faite à l'Empereur a provoqué chez lui une attaque nerveuse que les assistants ont un moment considérée comme dangereuse.

Une enquête extrêmement minutieuse et sévère a été faite au sujet de ce complot, mais jusqu'à présent, malgré tous les efforts, on n'a pas réussi à jeter un plus grand jour sur cette affaire.

Hongrie. — Dans la nuit du 15 au 16, de tumultueux excès ont eu lieu dans les faubourgs de Pesth habités par les ouvriers ; la foule, armée de barres de fer, a mis en fuite la police à cheval ; le gaz a été éteint, les reverbères brisés. Quelques bataillons ont tiré à blanc ; la cavalerie a fait quatre charges ; il y a beaucoup de blessés.

Turquie. — Le Montenegro a envoyé aux puissances un memorandum demandant que la Turquie paie deux millions d'indemnité pour le retard apporté dans la remise de Gousigné.

Amérique du Sud. — La révolution survenue au Pérou à la suite des défaites de l'armée est accompagnée d'actes de sauvagerie et de cruauté révoltants.

De malheureuses femmes chiliennes ont été outragées de la manière la plus odieuse dans les rues de Lima et de Callao. Le gouvernement péruvien semble avoir donné le signal de cet excès en prescrivant l'expulsion de toutes les femmes chiliennes dans les vingt quatre heures.

Les commandants de navires de guerre étrangers, en station à Callao, ont dû se réunir, sous la présidence de l'amiral anglais, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire afin de protéger leurs nationaux mariés avec des femmes du Chili.

Une dépêche nous apprend qu'il a été décidé de faire débarquer quinze cents hommes d'infanterie de marine pour défendre les maisons et les familles des étrangers.

La communauté des RR. PP. Cordeliers a l'extrême douleur d'annoncer à ses amis et connaissance, la mort de leur cher confrère, le très Révérend

Père Charles Riedlé,

docteur en théologie, décédé le 19 janvier, à 10 heures du matin, à l'âge de 80 ans, dans la 60^{ème} année de sa profession religieuse, et la 56^{ème} (année) de prêtrise.

Muni de tous les secours de l'Eglise. L'enterrement aura lieu mercredi, 21 janvier, à 9 heures.

R. I. P.

VARIÉTÉS

—

Un repas préhistorique

(Suite)

Un bac me déposa bientôt sur le seuil du restaurant. J'entrai dans une grande salle, où se trouvaient déjà réunis un grand nombre d'archéologues, parmi lesquels l'ami qui m'avait écrit, M. Syring, me fit remarquer plusieurs de ceux dont j'avais lu les importants travaux. Je fus présenté à la plupart d'entre eux et n'eus qu'à me louer de la façon cordiale dont ils causèrent avec moi, sur divers sujets d'archéologie.

J'étais lancé dans une vive discussion sur les limites chronologiques de l'âge du bronze, quand huit heures sonnèrent. On se mit immédiatement à table.

Toute la vaisselle était en poteries préhistoriques de terre cuite, trouvées dans les dolmens et les palafites. Les fourchettes, à trois dents seulement, étaient en bronze, ainsi que les cuillers, et les couteaux étaient des silex taillés.

En dépliant ma serviette, il me sembla qu'elle seule était moderne, et j'en fis la remarque à mon voisin de droite, M. Philibert La... de.

— Vous vous trompez, me répondit-il.

Le lin avec lequel sont faites nos serviettes est d'une espèce différente de celle que nous cultivons aujourd'hui pour cet usage : on employait à l'époque préhistorique le lin à feuilles étroites.

— Comment le sait-on ?
— Par quelques fragments de tissus grossiers, des mailles de filet, du fil, des cordes, des paquets de filasse qui se sont conservés dans la boue des palafittes du lac du Bourget. D'ailleurs, vous n'avez pas à vous y tromper : tout, dans ce repas, excepté les savants qui y prennent part, est préhistorique.

— On pourrait même croire, à voir les crânes dénudés et parcheminés de quelques-uns de ces messieurs, qu'ils sortent d'une caverne du temps de la pierre polie.

J'essayai de rompre mon pain. Mais il opposa à mes efforts une résistance qui m'obligea à recourir à mon silex taillé. Mais ce couteau primitif ne put entamer cette croûte fossilisée.

— Pour le coup, m'écriai-je, voilà un morceau de pain par trop préhistorique.

— Pas du tout, me dit M. Philibert. C'est le seul aliment que nous ayons emprunté à des temps plus modernes, en nous efforçant toutefois de nous rapprocher le plus possible des époques qui nous sont chères. Ce pain a été trouvé dans les pyramides d'Égypte.

— Autant aurait valu nous donner à chacun un morceau d'obélisque. Cela aurait été non moins égyptien et aussi dur.

(A suivre.)

FAITS DIVERS

Un curieux incident survenu à propos d'un pari fait dans un grand cercle de Paris. L'année dernière, M. H. O. paria avec le comte de V..., qu'il ne chasserait pas de l'année. Et comme la somme engagée était de 25,000 fr., les termes du pari furent consignés par écrit, en présence de témoins et signés par les deux contractants.

Au courant de la saison des chasses, M. le comte de V... mourut. Se croyant libéré de son pari, par ce cas de force majeure, M. H. O... ne tint plus compte de sa gageure et s'adonna à des parties de chasses comme si de rien n'était. Mais, voilà où s'engage le débat :

Les héritiers du comte de V... ayant trouvé parmi les papiers du défunt le procès-verbal du pari, ils prétendent s'en servir comme d'un titre pour réclamer 25,000 fr. à M. H. O... qui à leur sens, aurait perdu cette somme, puisqu'ils a chassé dans le courant de l'année pendant laquelle il s'était interdit de se livrer à cet exercice.

M. H. O... ne nie pas avoir chassé, mais il se refuse à payer les 25,000 francs.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Fribourg.

MARCHÉ DE FRIBOURG DU 18 JANVIER 1880
PRIX DES GRAINS

Seigle, le décalitre de fr.	1 60 à 1 65
Froment, »	2 20 à 2 60
Messel, »	1 80 à 1 95
Epeautre, »	0 85 à 1 00
Orge, »	1 20 à 1 70
Avoine, »	0 75 à 1 00
Gru, le kilog.	0 60 à 1 80
Poissettenoire »	1 80 à 2 00
id. » blanche »	0 00 à 0 00
E sparcette »	0 00 à 0 00
Pommes de terre, »	1 25 à 1 50
Beurre, »	1 50 à 1 60

EMPRUNT DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

DE
35 millions

Conversion des anciens emprunts fédéraux et souscription aux nouvelles obligations de fr. 500, 1000, 5000 et 10.000. Intérêt annuel au 4 0/0, payable le 30 juin et le 31 décembre à la Caisse fédérale à Berne et aux Caisses d'Arrondissement des postes suisses.

La souscription est ouverte à la

BANQUE CANTONALE FRIBOURGEOISE

du 21 janvier au 5 février, au cours de 99 1/2 0/0
Fribourg, le 16 janvier, 1880

La direction de la Banque
Cantonale fribourgeoise.

CALENDRIER A EFFEUILLER

DE SAINT PAUL

offrant chaque jour à la méditation des peux fidèles un texte ou l'autre des Epîtres du grand apôtre des nations et des pensées propres à inculquer dans les intelligences l'importance de la presse catholique élevée à la dignité d'un apostolat.

Ce calendrier donne les Saints du diocèse dans le même ordre indiqué dans l'Almanach catholique de la Suisse française.

Une gravure très bien réussie de saint Paul, dessinée par M. Reichlen, notre excellent peintre fribourgeois, orne l'encadrement.

Toutes les familles catholiques aimeront à voir chez elles et à effeuiller au jour le jour ce premier calendrier de St-Paul sorti des presses de l'Imprimerie de St-Paul à Fribourg.

PRIX : 1 FR. 50 L'EXEMPLAIRE

En vente à toutes les Librairies

NOUVEAU COURS DE GÉOGRAPHIE

PAR J. CHANTREL

Deux volumes in-12 de 750 et 350 pages. — Prix franco : 7 fr.
Le 1^{er} volume comprend la France et les pays limitrophes et se vend 4 fr. 50
séparément franco :
Le 2^e volume comprend les autres pays de l'Europe et les autres parties du monde. — Il se vend franco : 2 fr. 50
Il est superflu de recommander à des lecteurs catholiques ce nouvel ouvrage de M. Chantrel. Almanach seulement combien le Nouveau Cours de Géographie peut être utile à une époque où la physionomie du monde change si souvent et où l'on tient à être au courant des derniers changements accomplis
S'adresser au bureau des Annales catholiques, 371, rue de Vaugirard, PARIS.

ALMANACHS

En vente à l'Imprimerie catholique

Almanach catholique de la Suisse française.	Prix : 25 centimes.
Almanach illustré des familles.	» 35 »
Almanach du laboureur et du vigneron.	» 30 »
Almanach de l'atelier.	» 30 »
Almanach du coin du feu.	» 60 »
Almanach des amis de Notre Saint-Père le Pape.	» 25 »
Marien Kalender de Regensburg.	» 60 »
Monika Kalender.	» 60 »

Fourneaux calorifères irlandais

Un joli choix de fourneaux excessivement économiques sous le rapport du combustible, de la fabrique Wellert et Cie à Sursée, et du prix de 30 à 50 francs est arrivé chez le soussigné, dépositaire de la dite maison pour le canton de Fribourg.

J. Lalive, aux Grand Places (476)

BANQUE & COMMISSION

Cyp. Gendre et Cie

Rue de Romont 50 à Fribourg

Escompte, change et recouvrements. Tenue de rentiers, gérance d'immeubles. Achats et ventes de titres, de domaines et de moatages.

Nous bonifions :
Le 4 3/4 0/0 aux comptes de dépôt garantis un an et prélevables moyennant un aversissement de six mois ;

Le 4 1/2 0/0 aux comptes de dépôt garantis un an et prélevables moyennant un aversissement de trois mois ;
Le 4 0/0 à réquisition. (478)

Imagerie religieuse

Vignettes fines (in 16) dites :

DÉVOTIONS SPÉCIALES

Série gravée avec le plus grand soin. Textes choisis.

En noir, rognées, avec filet or, pièce 20 c., la douzaine 2 fr.

Avec bordure dentelle avec filet or, pièce 25 c., la douzaine 2 fr. 50.

DÉTAIL DES SUJETS

- Les saints Vœux.
- Le Souvenez-vous (Immaculée).
- Immaculée Conception.
- Union du cœur fidèle à Jésus hostie (d'après M. l'abbé Olier).
- Immaculée (Médaille miraculeuse).
- Le saint Ange Gardien.
- Sainte Thérèse.
- Les Secrets de la Croix.
- Christ en croix (O bon et très doux Jésus).
- Notre-Dame de la Salette (seule).
- Saint François Xavier.
- Jésus notre ami.
- Secrets de la vie intérieure.
- Le Chemin du ciel.
- Abandon à Dieu.
- Marie Immaculée.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse

PHOTOGRAPHIES

DE

Mgr COSANDEY

Evêque de Lausanne

Format album 1 fr.
Format cartes de visite 50 cent.

Le Directoire ecclésiastique

est en vente dès ce jour à l'Imprimerie catholique.

BOURSE DE BALE, 19 JANVIER.

OBLIGATIONS D'ÉTAT.				ACTIONS DE BANQUE		VALEUR nominale	VERSÉ	RAPPORT pour 1878 %	OFFERT	DEMANDÉ	PAYÉ
Intérêt.	Remboursables.	OFFERT	DEMANDÉ								
Fédérales, 1867.	4 1/2	1876-1895	100 1/2	100 1/4	Banque de Bâle	5000	2500	7	—	6000	—
id. 1871.	4 1/2	1877-1886	100 1/2	100 1/4	Assoc. banq. de Bâle	500	200	4 50	592 1/2	591 1/4	591 1/4
Berne, 1831-64-65-74-75.	4 1/2	1877-1886	100 1/2	100 1/4	Banque comm. de Bâle	500	entières	4	537 1/2	530	—
Fribourg, 1. Hyp.	4 1/2	1878-1880	—	—	Banque hyp. de Bâle	1000	id.	6 70	1300	1200	—
id. Emprunt 1872.	4 1/2	1882-1880	—	100	Compte d'Esc. de Bâle	2000	id.	5	—	2050	—
id. id. garanti.	5	1882-1880	100	—	Banque fédérale	500	id.	4	450	442 1/2	442 1/2
					Crédit argovien	500	id.	4	—	490	—
					Banque de Winterthour.	500	id.	4	—	—	—
					Crédit lucernois	500	id.	—	—	330	—
					Banque com. Schaafouse.	500	l.	—	—	—	—
					Crédit suisse	500	l.	5	—	570	—
					Banque d'Alsace-Lor.	500	250	—	500	498 3/4	—
					id. de Mulhouse	500	250	—	—	547 1/2	550
					Crédit lyonnais	500	250	—	590	885	—
OBLIGATIONS DE CHEMIN DE FER				ACTIONS DE CHEMINS DE FER:							
Central	5	1864-1888	1011/4	100 1/2	Central	500	entières	—	365	302 1/2	303 3/4
id.	5	1888	—	101	Nord-Est	500	id.	—	130	127 1/2	128 1/4
id.	4 1/2	1881	—	99 7/8	Gothard	500	800	6	285	282 1/2	282 1/2
id.	4 1/2	1884	98 1/2	98	Righi	500	entières	8	650	610	—
Nord-Est.	4 1/2	1882	99	98	Arth-Righi	500	id.	0	125	100	—
Central et Nord-Est.	4 1/2	1886-1892	96 5/8	96 3/8	Arth-Righi	500	id.	—	95	91 1/4	95
Gothard	5	1884-1892	90	89	Ouest, actions anciennes	500	id.	—	—	—	—
id.	5	1888	95	88	id. de priorité	500	id.	—	—	—	—
id.	5	1887-1895	400	101	Chemins de fer réunis.	500	125	—	385	377 1/2	—
id.	5	1881-1885	102	99 7/8							
Lignes du Jura	5	1881-1885	102	99 7/8							
Emprunt millions	5	1881-1890	100	99 7/8							

BOURSE DE PARIS

16 janvier	AU COMPTANT	17 janvier
97 81	Consolidés	97 81
81 40	3 0/0 Français	81 65
116 55	5 0/0 id.	116 70
—	Or. à New-York.	—
125 —	Argent à Londres	125 —
	A TERME	
81 52	3 0/0 Français	81 70
116 67	5 0/0 id.	116 55
79 95	5 0/0 Italien	79 80
656 25	3 0/0 Anglais	645 75
1112 50	Cédit forcier	1128 75
688 75	Mobilier français	698 75
580 —	Mobilier espagnol	581 25
—	Autrichiens	—
—	Gaz Parisien	—
750 —	Suez	752 50